

Montréal, le 3 novembre 2021

Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel

À : Tous les participants

Objet : Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments
Dossier de la Régie : R-4169-2021

Tel qu'indiqué dans sa décision D-2021-138¹, la Régie de l'énergie (la Régie) tiendra une séance de travail le **10 novembre 2021, de 9h à 16h30, par visioconférence avec l'application Teams.**

Le lien pour rejoindre l'audience sur l'ordinateur ou sur l'application mobile est le suivant : [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

La Régie demande aux participants de bien vouloir se connecter au moins 15 minutes avant le début de la rencontre, afin de s'assurer que leurs équipements fonctionnent bien. Elle leur demande également de prendre connaissance et de suivre le [Guide des participants externes à une audience par visioconférence devant la Régie de l'énergie \(Microsoft Teams\)](#) ainsi que le [Guide technique Microsoft Teams pour les participants à une audience à la Régie de l'énergie](#) préparés à l'intention des participants à ses travaux.

La Régie rappelle que le principal objectif de cette séance de travail sera d'apporter une meilleure compréhension de la demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments (la Demande) et, par le fait même, de limiter les éventuelles demandes de renseignements.

Afin d'assurer l'atteinte de cet objectif et un déroulement efficace de la séance de travail, la Régie accorde un maximum de 25 minutes par intervenant pour la période de questions et l'encadre de la façon suivante :

- 9h00 à 9h30 : Présentation des Demanderesses
- 9h30 à 10h30 : Questions de la Régie
- 10h30 à 10h40 : Pause santé
- 10h40 à 12h00 : Questions des intervenants

¹ Décision [D-2021-138](#), p. 21, par. 59 et 60.

- 12h00 à 13h00 : Pause lunch
- 13h00 à 15h00 : Questions des intervenants – suite
- 15h00 à 15h10 : Pause santé
- 15h10 à 16h30 : Questions des intervenants – suite

La Régie réitère aux participants que les questions sur le cadre juridique de la Demande ne seront pas abordées lors de cette séance.

La Régie demande aux participants de confirmer le nom de leurs représentants qui participeront à cette séance de travail, **au plus tard le 5 novembre 2021**.

Finalement, la Régie demande aux Demanderesses de déposer leur présentation, **au plus tard le 8 novembre 2021, à 16 h**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml